



Garantie décennale sur baie vitrée

Par **katialemonnier**, le **20/04/2009** à **18:23**

Bonjour, en 2005 j'ai fait appel à un artisan menuisier pour concevoir une porte fenêtre vitrée dans mon sous-sol. Depuis août 2008 je ne cesse de le contacter car il y a des traces importantes d'humidité dans le double vitrage qu'il a lui même commandé à l'un de ses soustraitants. Depuis 10 mois, le menuisier me donne des rendez-vous auxquels ils ne viennent pas, et ce sans excuses ni nouvelles de sa part. J'attends toujours de sa part qu'il engage sa garantie décennale... Comment dois-je m'y prendre pour faire respecter mes droits? Quels sont les textes que je peux mentionner pour lui montrer ma détermination? Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'accepter par avance tous mes remerciements et mes sincères salutations; Mme lemonnier